

SÉANCE DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Antton CURUTCHARRY

Étaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIBES Jean Paul M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : /

Étai(ent) absent(s) : /

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. BIBES Jean-Paul

Date convocation : 04 juin 2024- date d'affichage : 04 juin 2024

OBJET : PLUi SUD BASSE NAVARRE-DEBAT ET ADOPTON DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) -NOMENCLATURE 2.1

Le Maire rappelle l'état d'avancement du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) dans lequel doivent s'inscrire les futurs PLUi.

Il précise que l'objectif prioritaire du SCOT est d'aménager le territoire pour garantir durablement la qualité de vie.

Pour cela, il faut rendre le territoire résilient, capable de s'adapter et ajuster le curseur entre sobriété et transitions.

Il sera également nécessaire de maîtriser l'attractivité pour maintenir un cadre de vie de qualité, de recentrer le développement dans les centralités (dont la Commune de Saint Etienne de Baigorri fait partie) et de prioriser le développement futur dans les espaces déjà urbanisés et bâtis existants.

Afin de pouvoir envisager l'arrêt du PLUi Sud Basse Navarre, les 44 communes doivent adopter le PADD.

En parallèle, un vote identique devra être effectué, dans le semestre à venir, par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Oui l'exposé du Maire et après en avoir largement débattu, le Conseil municipal

- **APPROUVE le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 20/06/2024

Et après transmission en sous-préfecture le 20/06/2024




Antton CURUTCHARRY